



Espèce protégée

Blongios nain, Butor blongios

Ixobrychus minutus (Linnaeus, 1766)

Liste rouge UICN des oiseaux nicheurs menacés de France métropolitaine (2008) : **NT** – Quasi-menacé (listé *Ixobrychus minutus*)

Réglementation

Seul le texte officiel fait foi

■ Arrêté du 29 octobre 2009 : article 3

L'arrêté concernant le Blongios nain interdit entre autres toute destruction intentionnelle des œufs et des nids, ainsi que la destruction ou la perturbation intentionnelle des oiseaux. La protection de ses habitats (sites de reproduction et aires de repos) interdit toute intervention sur ces milieux particuliers à l'espèce et notamment tout type de travaux susceptibles de les altérer ou de les dégrader. Il est également interdit de détenir, de transporter ou de réaliser toute action commerciale avec des individus prélevés dans le milieu naturel.

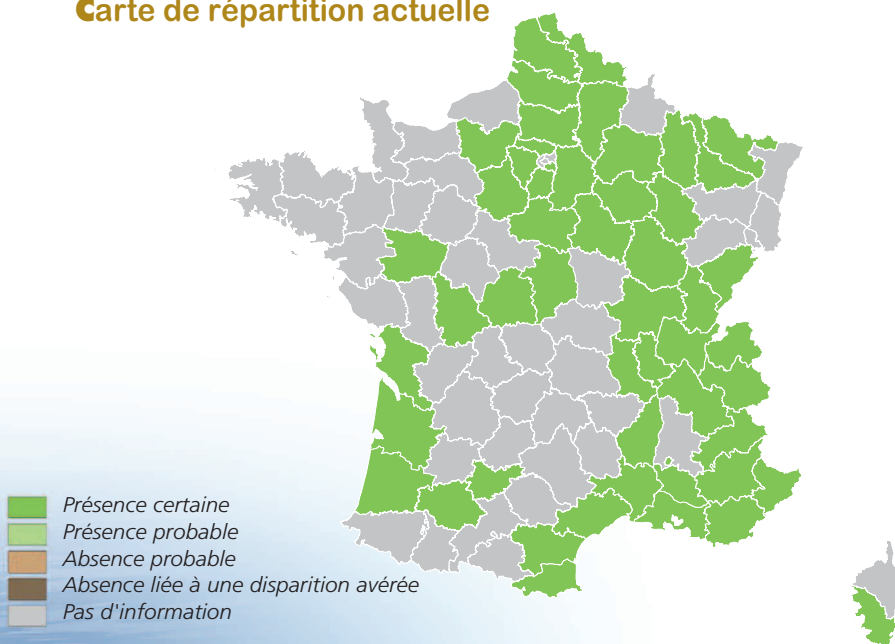
Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et modalités de leur protection :
<http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021384277>

■ Directive « Oiseaux » : annexe I

Le Blongios nain doit être pris en compte dans les évaluations d'incidences des sites Natura 2000 désignés pour l'espèce.

Liste des zones de protection spéciale :
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/listeEspeces/ixobrychus+minutus>

Carte de répartition actuelle



■ Pour tout projet, veuillez-vous renseigner auprès des organismes scientifique et technique compétents (établissements publics - Onema, ONCFS ; associations locales - fédération de pêche, associations naturalistes... ; bureaux d'études) ou vous rapprocher des services de l'État instructeurs de votre région (services chargés de l'environnement au sein des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DRIEE en Île de France) ou au sein des directions départementales des territoires).

■ Guide "espèces protégées, aménagements et infrastructures", Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Guide-especes-protegees.html>

■ Évaluation des incidences sur les sites Natura 2000
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Evaluation-des-incidences-sur-les-.html>

■ Les valeurs présentées dans cette fiche sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude et de la latitude, et des caractéristiques propres à chaque population.

■ Les phrases et les paragraphes cités entre guillemets sont issus des fiches espèces des Cahiers Oiseaux
<http://inpn.mnhn.fr/actualites/lire/606/mise-en-ligne-des-cahiers-d-habitats-oiseaux>

Habitats

■ Généralités

« Le Blongios fréquente les roselières des plan d'eau (étangs gravières), même de taille modeste, les bords de fossés, les marais, les bordures de rivières, etc. On le trouve surtout dans les phragmitaies et les typhaies entrecoupées de saules en densité plus ou moins importante. Cependant, la présence d'arbres (saules principalement) semble bien être recherchée par l'espèce ».

Dans certains cas, lorsque son habitat optimal fait défaut, il lui arrive de profiter de certains bassins artificiels qu'il trouve dans les parcs urbains et les environnements anthropisés.

■ Milieux particuliers à l'espèce bénéficiant de mesures de protection

Sites de reproduction : « il établit son nid dans une végétation très dense. Les facteurs clefs du choix du site sont la quiétude de l'endroit et la présence de l'eau toute proche. [...]. L'espèce se reproduit en général isolément, même si autrefois elle pouvait parfois former des colonies lâches. Les oiseaux sont assez fidèles à leur secteur de reproduction. [...]. Le nid mesure 8 à 30 cm de haut pour un diamètre de 18 à 35 cm. Il est constitué de roseaux, de brindilles et d'herbes et se situe en général à 10 – 60 cm au-dessus de l'eau dans les phragmitaies, mais on en trouve également dans les saules, les aubépines, les églantiers et dans les ronciers, à des distances plus éloignées de l'élément liquide et jusqu'à deux mètres de hauteur, voire peut être davantage ».

 *Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique*

Aire de repos : on le retrouve la plupart du temps à proximité de plans d'eau, souvent caché dans les roselières relativement immobile, ou se reposant sur dans des arbres, en particulier des saules ou des aulnes. Les populations nichant en Europe établissent leurs camps d'hiver en Afrique subsaharienne à l'arrivée de leur migration post-reproduction.

 *Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique*

■ Autres milieux particuliers à l'espèce

Alimentation : « le Blongios nain se nourrit principalement de petits poissons, d'amphibiens et d'invertébrés aquatiques. Son régime alimentaire varie fortement en fonction des sites où l'oiseau est présent, de la disponibilité des proies et de la période de l'année ».

 *Utilisation des écosystèmes aquatiques : systématique*

■ Types d'habitats associés selon les typologies EUNIS et Corine BIOTOPE

Code CORINE	Intitulé CORINE	Code EUNIS	Intitulé EUNIS
22.11	Eaux oligotrophes pauvres en calcaire	C1.1	Lacs, étangs et mares oligotrophes permanents
22.12	Eaux mésotrophes	C1.2	Lacs, étangs et mares mésotrophes permanents
22.13	Eaux eutrophes	C1.3	Lacs, étangs et mares eutrophes permanents
53.2	Communautés à grandes Laïches	D5.2	Formations à grandes Cypéracées normalement sans eau libre
53.3	Végétation à Cladium mariscus		

Autres conditions environnementales nécessaires à l'accomplissement du cycle de vie

■ Aire de déplacement des noyaux de population

Domaine vital : le territoire du Blongios nain s'articule autour des zones en eau et la végétation aquatique et littorale environnante (roseaux, arbres, arbustes...), qu'il utilise à la fois pour se nourrir et pour nicher. Une étude en Picardie estime la taille du territoire des couples à quelques hectares, entre quatre et une trentaine d'hectares. De manière générale, les individus ne présentent pas de comportement grégaire marqué, parfois des « colonies » assez lâches de quelques couples se partageant quelques hectares.

Déplacements : les populations de la zone paléarctique migrent, après les naissances, vers le sud du Sahara d'août à octobre et retournent vers le nord entre mars et avril. En revanche, une fois installés pendant la période de reproduction, les déplacements des individus ne sont pas très importants, les nids étant situés à proximité des zones de pêche.

Obstacles : « la dégradation et la disparition des sites de reproduction situés en zones humides par l'exploitation commerciale des roseaux, la coupe, les brûlis ou par l'assèchement des phragmitaies, mais aussi par le drainage ou la mise en culture des marais causent des préjudices à l'espèce. Les aménagements plus ou moins touristiques, en étang de pêche de loisir notamment, avec création de pontons (nombreux), sentiers en bord d'étang, avec gestion (faucardage estival, etc.) de la végétation du bord sont aussi des causes de dégradation et de disparition des sites de reproduction. La surpopulation de sangliers et de ragondins détruit localement les roselières où il niche. En Ile-de-France, associée à la fréquentation humaine, la présence de chiens en divagation est un facteur important de dérangement. La pollution des zones humides, le retournement des herbages et l'intensification de l'agriculture participent également à la réduction des surfaces propices à la nidification et l'alimentation ».

■ **Phénologie et périodes de sensibilité**

Les périodes sont données à titre indicatif et peuvent varier en fonction des conditions climatiques, de l'altitude ou de la latitude.

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUI	JUIL	AOU	SEP	OCT	NOV	DEC
Reproduction												
Migration	Hivernage											Hiver-nage



Méthodes de détection

Les Blongios nains possèdent une activité essentiellement diurne et crépusculaire, mais les mâles peuvent chanter presque tout au long de la nuit. Les individus sont très reconnaissables, il y a peu de chances de confusion notamment chez les mâles. Lorsqu'ils sentent un danger, ils se tiennent immobiles pour se fondre dans la végétation environnante. Ils sont plus facilement repérables au printemps lorsque les mâles patrouillent au-dessus de la végétation d'un vol léger et marquent leur territoire par leur chant en chassant les rivaux potentiels.

« En France, l'espèce est inégalement répartie et est même absente de beaucoup de régions. Les départements ou régions qui montrent les plus importants effectifs nicheurs sont la Somme, le Gard et les Bouches-du-Rhône, l'Ain, le Nord-Pas-de-Calais, la Côte d'Or, la Saône-et-Loire, l'Indre, la Lorraine, les Landes, le Midi-Pyrénées et le Languedoc-Roussillon ».

Sources d'informations complémentaires

En cas de difficulté d'activation des liens Internet, copier ce lien et le coller dans la barre d'adresse de votre navigateur Internet.

■ **Fiche d'information INPN**

http://www.inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2477

■ **Autres fiches et sources d'information**

- Fiche espèce – Cahiers Oiseaux

<http://inpn.mnhn.fr/docs/cahab/fiches/Blongios-nain.pdf>

- L'Avocette Numéro spécial – « Eléments de connaissances préliminaires pour la conservation des populations du Blongios nain *Ixobrychus minutus* de Picardie »

<http://archives.picardie-nature.org/?action=lecteur&document=47>

- Fiche espèce sur le site de la Liste rouge mondiale des espèces menacées [en anglais]

<http://www.iucnredlist.org/details/22697297/0>

■ **Autres espèces protégées possédant des habitats similaires**

- Rousserole turdoïde, *Acrocephalus arundinaceus* (Linnaeus, 1758)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3525

- Hibou des marais, *Asio flammeus* (Pontoppidan, 1763)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/3525

- Butor étoilé, *Botaurus stellaris* (Linnaeus, 1758)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2473

- Busard des roseaux, *Circus aeruginosus* (Linnaeus, 1758)

http://inpn.mnhn.fr/espece/cd_nom/2878

Sources d'informations complémentaires

Dubois P.J., Le Maréchal P., Oliso G. & Yésou P., 2008. Nouvel inventaire des oiseaux de France, Delachaux & Niestlé.

Samraoui F., Nedjah R., Bouchecker A., Alfarhan A.H. & Samraoui B., 2012. Breeding ecology of the Little Bittern *Ixobrychus minutus* in northeast Algeria. Bird Study 59, 496–503.

Yeatman-Berthelot, D., Jarry, G., Société ornithologique de France (Eds.), 1995. Nouvel atlas des oiseaux nicheurs de France, 1985-1989. Société ornithologique de France, Paris, France.

Informations sur la fiche

Version : octobre 2015

■ **Rédaction**

Legros Benoît – MNHN, Service du patrimoine naturel
Puissauve Renaud – MNHN, Service du patrimoine naturel

■ **Relecture**

Comolet-Tirman Jacques – MNHN, Service du patrimoine naturel

■ **Citation proposée**

Legros B. & Puissauve R., 2015. Fiches d'information sur les espèces aquatiques protégées : Blongios nain, *Ixobrychus minutus* (Linnaeus 1766). Service du patrimoine naturel du MNHN & Onema.

■ **Photo**

Siblet Jean-Philippe